



TROPHEE DE MOTO/QUAD CROSS CENTRE – LIMOUSIN SAISON 2019

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE LA REGLEMENTATION DE LA DISCIPLINE SUR LE SITE DE LA CNS MOTO :

www.cns.ufolep.org/moto/

RÈGLEMENT DU TROPHÉE UFOLEP CENTRE - LIMOUSIN

1^{er} SEPTEMBRE 2018– 31 OCTOBRE 2019

ARTICLE 1

Le comité départemental UFOLEP de la Creuse met en compétition, avec le concours des associations régulièrement affiliées, un Trophée MOTOCROSS et QUAD CROSS « Centre – Limousin », ayant pour objectif d'établir le classement annuel des pilotes de ces disciplines.

ARTICLE 2 : CATÉGORIES

Le Trophée est ouvert aux catégories suivantes aux conditions du tableau ci-dessous :

- ☞ Educatifs : moins de 85 cm3 (Démonstration école de pilotage pas de classement)
- ☞ Solo A
- ☞ Solo B
- ☞ Solo C
- ☞ Féminines
- ☞ Quad toutes cylindrées
- ☞ Prestige 40 ans révolu

Catégorie Prestige :

- ☞ Les pilotes doivent avoir 40 ans à la date de la 1^{ère} course comptant pour le Trophée
- ☞ Si le nombre d'inscriptions est suffisant (+ 20 pilotes) la série Prestige exclusive sera ouverte sur les épreuves
- ☞ Sinon ils seront intégrés aux catégories solos C/D. Une extraction à l'issue de chaque épreuve permettra un classement Prestige pour le Trophée.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION AU TROPHEE

Tous les pilotes licenciés aux clubs affiliés UFOLEP et rattachés au Trophée du Limousin peuvent s'inscrire suivant leur âge et la cylindrée de leur machine.

MOTO CROSS SOLO

Ages	6/7 ans	8/9 ans	10/11 ans	12/13 ans	14/15 ans	16/17 ans	18 ans et +
Cylindrées	50 cc**	65 cc**	85 cc**	90 cc 2T 150cc4T	125 cc2T 250cc4T	250 cc2T 450cc4T	Libre

**Sous l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite (notification sur le test de pilotage)

QUAD CROSS SOLO

Ages	14/15 ans	16/17 ans	18 ans et +
Cylindrées	125 cc2T 250cc4T	450cc4T Max 550cc	Libre

CATÉGORIE	CYLINDRÉE	CONDITIONS
Éducatifs	De 50cc à 85cc 2T et de 50cc à 150cc 4T	Test de pilotage - Guidon or ou argent

Solo A	<u>Jusqu'à 90 cc</u> ouverte aux « jeunes » âgés de 12 ans révolus à 15 ans (ne pas avoir 16 ans à la date de référence (cf réglementation nationale)	Licence 2018-2019+CASM
Solo B	Ouverte aux pilotes âgés de 14 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus pour une cylindrée de <u>91cc à 125cc</u> Ouverte aux pilotes de 16 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus pour une cylindrée comprise entre <u>126cc et 250cc 4temps</u>	Licence 2018-2019+CASM
Solo C	Entre <u>126cc et 250cc (2 ou 4temps)</u> pour les pilotes âgés de 16 ans et plus <u>Cylindrée supérieure à 250cc (2temps et 4 temps)</u> pour les pilotes âgés de 18 ans et plus	Licence 2018-2019+CASM
Féminines	<u>Pas de dérogation</u> aux conditions d'âge pour les pilotes de cette catégorie. Ouverte aux pilotes féminines utilisant des machines de <u>cylindrée supérieure ou égale à 125cc</u>	Licence 2018-2019+CASM
Prestige	<u>125 cm3 et plus</u> Ouverte aux pilotes âgés de 40 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) A défaut du nombre suffisant de participants (moins de 20 pilotes prestige et féminine) les prestiges seront intégrés en courses dans les autres manches (cylindrées)	Licence 2018-2019+CASM
QUADS	Ouverte aux cylindrées suivantes 125/250/450 cc	Licence 2018-2019+CASM

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION AU TROPHÉE (CHAMPIONNAT)

Après consultation du tableau n° 1, le pilote complète toutes les rubriques de la feuille d'engagement pour le Trophée.

Chronologie des étapes

- 1 - Feuille d'engagement complétée et signée
- 2 - Attribution du numéro à l'année
 - Rédiger un chèque à l'ordre de l'UFOLEP Creuse, d'un montant de :
 - **8€** pour les éducatifs
 - **25€** pour les autres catégories
 - Rédiger un seul chèque de caution de **200 €** pour le transpondeur à l'ordre de l'Ufolep 23 (sauf éducatifs)
 - Rédiger une enveloppe timbrée à votre adresse exacte pour le retour de la confirmation de l'inscription au Trophée (Championnat).
- 3 - Engagements épreuves pour toutes les catégories et les éducatifs
 - Rédiger 4 chèques de **60 €** pour caution à l'ordre de l'Ufolep 23
 - Rédiger une enveloppe timbrée à votre adresse exacte pour chaque épreuve afin de pouvoir recevoir les informations en amont de chaque course
- 4 - Convocation à la remise des récompenses : joindre une enveloppe A4 timbrée 100 g à votre adresse
- 5 - Faire parvenir la totalité des documents à UFOLEP 23 avant la **date limite d'inscription**
(les pilotes seront prioritaires en fonction du nombre de participations au Championnat)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION = 04 MARS 2019

Cachet de la Poste faisant foi

REUNION DE LA COMMISSION = 08 MARS 2019

(Attribution numéro et retour de la confirmation)

Nota : Seront retenus pour le Trophée :

Les inscriptions complètes et dans les délais

Suivant le nombre de participants, ceux inscrits à toutes les courses puis ceux inscrits à au moins 9 courses
L'inscription au Trophée sera confirmée par l'envoi du numéro de course à chaque pilote

1 dossier complet par pilote

Toute absence non justifiée et valable auprès de votre responsable de série entrainera l'encaissement du chèque de caution par l'organisateur.

ARTICLE 4 bis : MODALITES D'INSCRIPTION A L'EPREUVE (OPEN) :

Les pilotes hors trophée (Open) doivent s'inscrire directement auprès du club organisateur à l'aide de l'imprimé correspondant en joignant le chèque de caution de 60€ pour la course et de 200€ pour le transpondeur.

Le numéro de course sera attribué par l'organisateur lors de la confirmation d'engagement

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des demandes

Toute absence non justifiée et valable auprès de votre responsable de série entrainera l'encaissement du chèque de caution par l'organisateur.

ARTICLE 4 ter:CHANGEMENT DE CATEGORIE

Le pilote qui demandera un changement de catégorie dans la saison en raison de son âge ou d'un changement de cylindrée pourra accéder à la catégorie demandée mais perdra les points marqués dans la catégorie quittée.

ARTICLE 5 : LE JOUR DE L'ÉPREUVE

Chaque pilote se conforme au règlement particulier du club organisateur

Chaque pilote se présentera muni de sa licence 2018/2019 ou de la licence une manifestation, de son CASM et de son passeport moto complété.

Chaque pilote s'acquittera d'une somme de **25€** (à l'ordre de l'organisation) + **5€** pour le transpondeur – **Éducatif 8 €**

Le chèque de caution prévu pour cette épreuve sera conservé par le responsable de catégorie et transmis à l'organisateur de la prochaine épreuve ou remis au pilote inscrit en Open sur l'épreuve

Chaque pilote présentera sa (ou ses) machine(s) avec **équipement minimum obligatoire aux normes en vigueur :**

- Son (ou ses) casque(s)
- Ses bottes
- Son pare-pierres et sa protection dorsale
- Pour les moins de 14 ans tour de cou
- Son transpondeur fixé par lui-même sur la moto

LES PILOTES QUI NE SE PRÉSENTERONT PAS AVEC LA TENUE EXIGÉE SE VERRONT REFUSER L'ACCÈS AU CONTRÔLE TECHNIQUE

☞ Transpondeurs

Les pilotes hors trophée suivront les instructions du club organisateur pour l'utilisation des transpondeurs (Prise en charge, chèque de caution, installation, restitution)

☞ Pilotes absents

Tout pilote qui ne peut participer à l'épreuve informe le club organisateur (pour un pilote Open) ou le responsable de série (pour un pilote du Championnat) 48 heures minimum avant l'épreuve et produit un justificatif (cas de force majeure à contrario des cases mécaniques non-acceptées).

A défaut de justificatif valable, le chèque de caution sera encaissé par le club organisateur.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT MACHINES

Les machines seront contrôlées avant chaque épreuve et devront respecter les normes du règlement national UFOLEP (<http://www.ufolep-moto.org/>), en particulier:

- ☞ Protection du pignon de boîte **d'origine**
- ☞ Embouts de guidon protégés
- ☞ Leviers de freins avec protection
- ☞ Pas de béquilles
- ☞ Coupe circuit pour arrêt d'urgence
- ☞ Carburant stocké dans des jerricans homologués
- ☞ Tapis de sol disposé sous les machines à l'arrêt pour absorber toute fuite éventuelle

Le non-respect des consignes entrainera une sanction immédiate = contrôles inopinés dans le parc coureur

Numéros et plaques

Les machines doivent porter 3 plaques portant les numéros de course. Les tailles et les couleurs des chiffres et des fonds de plaques doivent être réglementaires en tailles et en couleurs soit :

Solo A	Plaques blanches	Numéros Noirs	Prestige	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
Solo B	Plaques Noires	Numéros blancs	Féminine	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
SoloC/D	Plaques vertes	Numéros blancs	Quads	Plaques blanches	Numéros Noirs

Les plaques de couleurs « Fluo » sont interdites, la publicité est interdite, le sigle de la fédération délégataire ne doit pas apparaître. Toute autre marque distinctive (nom, prénom, logo Ufolep) doivent être discrètes (hauteur 3cm max) sur les plaques avant et latérales

Dimensions des plaques et numéros

Les dimensions des plaques de courses sont 280 mm x 235 mm. Elles seront au nombre de 3 : 1 frontale et 2 latérales

Dimensions des chiffres : hauteur 140 mm, épaisseur 25 mm, largeur 80 mm (sauf le 1=25mm), espacement entre deux chiffres de 25 mm

Pour les quads, les plaques avant seront de 150x200mm et les plaques arrière de 230x280 mm avec des chiffres de 140mm de haut minimum. Ces plaques devront être en matière plastique avec coins arrondis

Sécurité et bruit

Les machines devront être conformes aux normes constructeur, à la législation, aux règles de sécurité et de cylindrée et aux règles techniques



RAPPEL : Tous les engins motorisés de loisirs doivent être déclarés auprès de la Préfecture. Cette déclaration entraîne la délivrance d'un numéro d'identification unique qui devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin

ARTICLE 7 : ÉQUIPEMENT PILOTE

Les pilotes devront être équipés de tenues conformes aux règles de sécurité dès qu'ils seront sur leur machine :

- ☞ Casque homologué et attaché
Etiquette verte sur laquelle est imprimée la norme NF (NF S 72.305) ou Etiquette sur laquelle est imprimée la norme européenne (E + numéro indiquant le pays de fabrication) en conformité avec la nouvelle réglementation européenne.
- ☞ Maillot à manches longues
- ☞ Lunettes
- ☞ Gants
- ☞ Protection pectorale (CEN 14021)
- ☞ Protection dorsale (CEN 1621-1 ou CEN 1621-2)
- ☞ Bottes renforcées
- ☞ Tour de cou obligatoire pour les moins de 14 ans
- ☞ **Camera autorisée sur le casque avec la fixation fournie par le distributeur.**

ARTICLE 8 : L'ÉPREUVE

Toute manifestation de véhicules terrestres à moteur est sous la responsabilité de l'organisateur et du directeur de course qui font appliquer le règlement prévu par la commission régionale UFOLEP de moto cross. Entre autres :

- ☞ Parc Pilotes : accès réservé aux pilotes et aux licenciés impliqués dans l'épreuve.
1 véhicule, équipé d'un extincteur ; avec sa remorque seront admis pour chaque pilote
Les emplacements et accès prévus, les obligations et interdictions mis en place par le club organisateur seront respectés

Les mini motos sont interdits dans les parcs

Les barbecues au charbon de bois sont strictement interdits dans l'enceinte du parc pilote.

- ☞ Piste : Les pilotes et accompagnateurs devront respecter le règlement particulier ainsi que les directives de l'organisateur et du directeur de course
- ☞ Comportement, respect : Le pilote reste seul responsable de son comportement et de celui de ses accompagnateurs. Tout acte antisportif ainsi que le non-respect du règlement ou des recommandations du directeur de course entrainera des sanctions.
- ☞ **Entrée en grille : Les pilotes Open inclus dans les courses du Trophée rentreront en grille lors de la 1ère manche après les pilotes classés au Trophée. Par contre, les entrées en grille des OPEN se réaliseront « au classement des manches précédentes » pour les 2^{ème} et 3^{ème} manches**

ARTICLE 8 bis : ANNULATIONS

1. Annulation d'une épreuve le jour de la course

En cas d'annulation d'une épreuve avant le départ de la 1ère manche, l'organisation remboursera le chèque d'engagement des pilotes présents.

Les pilotes présents participant au Trophée du Limousin se verront attribuer un forfait de 10 points pour cette épreuve

ARTICLE 9 : TECHNIQUE DE COURSE

Le déroulement de l'épreuve est proposé dans le règlement particulier par le club organisateur avec l'accord de la délégation départementale UFOLEP.

Seul le directeur de course pourra modifier le déroulement pour des raisons de sécurité (tracé, emploi du temps...)

Le Jury officiel de l'épreuve est constitué :

- ☞ du Directeur de Course,
- ☞ du Président de l'Association organisatrice de l'épreuve,
- ☞ du représentant des commissaires de piste,
- ☞ du délégué des pilotes
- ☞ du Délégué Départemental UFOLEP (ou son représentant).

Le jury prend des décisions à la majorité des membres présents, le Directeur de Course ayant voix prépondérante en cas d'égalité. Le texte de la réclamation ainsi que le compte-rendu de la décision du jury doivent être joints au rapport de clôture de l'épreuve.

TROPHEE DU CENTRE - LIMOUSIN 2018/2019 – ORGANISATION

***sous réserve de modification des séries lors du dépouillement des inscription (mars 2019)**

CATEGORIES	NOMBRE DE MANCHES	DUREE	REPOS MINI ENTRE MANCHE	NOMBRE DE PILOTES
Solo A	3 manches	12 mn+2 tours	1 h mini	MAXI 40
Solo B-24 ans	3 manches	12 mn+2 tours	45 mn	MAXI 40
Solo B+24 ans et Solo C	3 manches	12 mn+2 tours	45 mn	MAXI 40
Quads	3 manches	12 mn+2 tours	45 mn	MAXI 25
Prestige et Féminines	3 manches	12 mn+2 tours	45 mn	MAXI 40

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DES POINTS PAR MANCHE-Toutes catégories

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	45	8	34	15	27	22	20	29	13	36	6
2	43	9	33	16	26	23	19	30	12	37	5
3	41	10	32	17	25	24	18	31	11	38	4
4	39	11	31	18	24	25	17	32	10	39	3
5	37	12	30	19	23	26	16	33	9	40	2
6	36	13	29	20	22	27	15	34	8		
7	35	14	28	21	21	28	14	35	7		

Mise en grille

La mise en pré grille sera effectuée par un commissaire administratif ou de piste, dûment identifié par un gilet, sous le contrôle du responsable

- 1- **POUR LA 1ERE EPREUVE DU TROPHEE** : l'entrée en grille de la 1^{ère} manche se fera par tirage au sort puis en fonction des résultats réalisés au scratch de la manche précédente pour la 2^{ème} et 3^{ème} manche.
- 2- **POUR LES EPREUVES SUIVANTES** : l'entrée en grille de la 1^{ère} manche se fera selon le classement au scratch des courses précédentes puis en fonction des résultats réalisés au scratch de la manche précédente pour la 2^{ème} et 3^{ème} manche.

L'intervalle entre chaque manche pour les différentes séries devra respecter la réglementation en cours.

ARTICLE 10 bis : CLASSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION EN COURS DE MANCHE – Toutes catégories

1 – Drapeau rouge : Arrêt immédiat de la course par le Directeur de course, le classement s'effectue de la sorte :

- ☞ Si 50 % du temps de course effectué : classement selon les places du tour précédant l'arrêt de la course
- ☞ Si moins de 50% du temps de course effectué : annulation de la manche

2 – Un pilote ne termine pas la manche : panne, abandon, blessure soit 3 situations ;

- ☞ Le pilote ne fait pas 1 tour complet : considéré comme non partant, ne marque pas de point
- ☞ Abandon et sortie de la piste : 1 point. Pour marquer les points attribués à la place réalisée le pilote devra passer le drapeau à damiers
- ☞ Blessure pendant la manche : si évacuation par les secours, attribution des points en fonction de la place réalisée au classement de la manche

ARTICLE 11 : SUPER TROPHEE DE France 2019

Sélection au STF : Les pilotes sont retenus sur la base du volontariat. Les pilotes intéressés devront se faire pré-inscrire auprès de l'Ufolep 23 (pour le Limousin) et auprès de Dominique ROUX (pour le Centre) à partir du **16 juin 2019 (distribution des pré-inscriptions au STF données lors de l'épreuve d'Auzances)**

En cas de candidatures « Limousines » trop nombreuses, seront retenus l'assiduité aux épreuves et les classements par catégorie

Tout participant au Trophée qui serait absent le jour d'une épreuve pour cause de participation au Super Trophée de France, Trophée IMBA ou Trophée des Nations se verra attribuer pour cette épreuve la moyenne des points acquis lors des autres épreuves du Trophée Centre - Limousin.

Pour être sélectionné pour le Super Trophée de France 2019 dans sa catégorie, le pilote du « Limousin »

- devra avoir participé à toutes les épreuves qualificatives, soit toutes les épreuves avant le 1^{er} juillet 2019
- devra être retenu à l'issue du classement général des épreuves qualificatives de sa catégorie,
- devra verser un chèque de caution de 100 € qui lui sera restitué après sa participation au STF.

Le pilote qualifié ne pouvant pas participer au STF devra justifier le motif de son absence par écrit 48 heures après avoir été retenu afin de permettre son remplacement.

La sélection des pilotes du Limousin est faite par le Comité départemental de la Creuse sous la responsabilité de Véronique MICHNOWSKY – FORICHON.

ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES

Dans chaque catégorie, les 3 meilleurs pilotes seront récompensés à l'issue de chaque épreuve ET selon le classement au SCRATCH des séries de l'épreuve sportive concernée.

NOTA : le Trophée sera remis au meilleur pilote après calcul du classement général à la remise de récompenses de fin de saison ainsi qu'aux 4 suivants de la catégorie. **Seuls les éducatifs inscrits à l'année au Trophée (Championnat) seront récompensés**

La non participation à la remise des récompenses sans excuse valable (article 5) implique la renonciation à la récompense.

Une distinction sera remise aux féminines ayant participé au Trophée du Limousin.

ARTICLE 13 : SANCTIONS

Conformément aux règlements généraux de l'UFOLEP, des sanctions directes (déclassement ou exclusion) peuvent être prononcées par le Directeur de Course, des sanctions complémentaires pouvant être prononcées par les instances disciplinaires de l'UFOLEP.

Toute sanction directe ou demande de sanction complémentaire devra être notifiée sur le rapport de clôture de l'épreuve.

Les essais sont obligatoires et se feront par catégorie. Un pilote qui n'aura pas effectué les essais réglementaires se verra refuser le droit de participer aux épreuves.

Afin d'éviter les fraudes, les contrôles seront renforcés au niveau des essais et à l'arrivée en pré-grille (enlever éventuellement le casque et vérification des dorsales et du bracelet pilote, contrôle sonométrique inopiné, éthylotest...). Toute fraude décelée sera sanctionnée par l'expulsion du pilote du Trophée.

Le simple fait de participer à une épreuve **implique l'acceptation du présent règlement** et de la décision du Comité Directeur UFOLEP en dernier recours pour toutes les contestations qui pourraient se présenter sur son interprétation et son application ou toute difficulté qui ne serait pas prévue par le règlement.

Tout manquement au présent règlement sera mentionné sur le rapport de clôture de l'épreuve et pourra entraîner la convocation de la Commission de Discipline compétente.

ARTICLE 14 : RECLAMATION

Toute réclamation devra être formulée, par écrit, et remise au Directeur de Course dans les 30 mn après la fin de la manche, accompagnée d'une caution de 80.00 €.

Le Directeur de course devra réunir le jury de l'épreuve qui étudiera la réclamation. Si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury, la caution sera restituée, sinon elle sera versée à la Trésorerie du Comité Régional.

ARTICLE 15 : ÉDUCATIFS

Ce sont les jeunes pilotes qui sont titulaires du test de pilotage ou du guidon d'argent, qui effectuent une démonstration sur des machines correspondant à leur âge.

- ☞ Les éducatifs évolueront sous le couvert d'un éducateur moto licencié et formé (diplôme)
- ☞ Respect des correspondances âges/types des machines (tableau p 3)
- ☞ Le temps de démonstration sera de 10 mn par temps de roulage (1 essais + 3 démonstrations)
- ☞ Le départ par vague est obligatoire
- ☞ Aucun classement ne sera formulé
- ☞ Tous les participants seront récompensés

L'accès à la piste est réglementé y compris pendant la démonstration des Educatifs. En dehors du Directeur de course, de l'Éducateur départemental et référent du Trophée (Hugues FORICHON ou Adrien DEGHESELLE) et des commissaires de piste, seules seront admises les personnes accréditées par l'Éducateur départemental « commissaires éducatifs » titulaires de leur carte de commissaire de piste et identifiées après vérification par le Directeur de course ou le Responsable de la grille.

En cas de non-respect de ces consignes par un accompagnateur, l'enfant sera immédiatement exclu et sera convoqué en vue d'une (éventuelle) sanction disciplinaire.

DATES DE TEST DE PILOTAGE ET ENTRAINEMENTS 2019

- ☞ Les tests de pilotage sont suivis d'une séance d'entraînement sur le circuit concerné
- ☞ Les entraînements sont encadrés Hugues FORICHON ou Adrien DESGHESELLE (renseignements auprès de l'Ufolep 23).

ARTICLE 16 : DIVERS

Tout problème non évoqué dans ce règlement sera débattu par la Commission Sportive et soumis à l'approbation du Comité Directeur Régional UFOLEP.

Le présent règlement prend effet à compter de la date de la parution du calendrier 2019.

La commission régionale se réserve le droit d'apporter toute modification si nécessaire.

CERTIFICAT D'APTITUDE AU SPORT MOTOCYCLISTE

Le C.A.S.M est obligatoire sur circuit fermé pour toutes les disciplines concernant la moto (motocross, mob-vitesse, solex, quad.....) tant pour :

- ☞ les épreuves comptant pour un championnat
- ☞ les entraînements pour les personnes mineures (+ de 12 ans révolus) et majeures non titulaires du permis de conduire moto ou auto de la cylindrée pilotée
- ☞ **LE C.A.S.M EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES NOUVELLES LICENCES**
- ☞ Le C.A.S.M a lieu sur une journée. Vos connaissances théoriques et techniques sont évaluées.

Pour les jeunes qui n'ont pas encore l'âge requis pour passer le C.A.S.M, la pratique éducative est autorisée dans une association étant déclarée comme "ECOLE DE CONDUITE MOTO" (activité encadrée par des éducateurs UFOLEP) dès l'âge de 6 ans. **Pour participer aux démonstrations organisées lors des épreuves, les jeunes doivent avoir passé un test de pilotage.**

Dates de sessions du CASM 2019

Inscriptions Ligue Motocycliste du Limousin

+

Consultations des dates de session sur le lien ci-dessous.

<http://www.liguemotolimousin.fr/la-pratique-de-la-moto/formations-des-pilotes.html>

Dates	Lieux	Dépts
02 mars 2019	NOUZIERS (Solex et Mobs)	23

ENTRAINEMENTS POUR LES LICENCIES UFOLEP

EDUCATIFS DU TROOP SCHOOL 2 ^{ème} phase	CROZANT	LA BRIONNE	VAREILLES	AUZANCES
12 janvier 2019 – 14h/17h		X		
19 janvier 2019– 14h/17h				X
09 février /2019– 14h/17h			X	
16 février /2019– 14h/17h				X
02 mars /2019– 14h/17h	X			
09 mars 2019– 14h/17h		X		

(pour plus d'information contactez Hugues FORICHON au 06.99.07.52.61)

EDUCATIFS DU MC COMPREIGNAC	TOUS LES 15 JOURS
-----------------------------	-------------------

(pour plus d'information contactez Yannick CHAGNE au 06.19.85.78.98)

CLUB	REONSABLES	CONTACT	JOUR	HORAIRES	TERRAIN
MC LA BRIONNE	M. PIERRE GAZONNAUD	05 87 57 40 55	2 ^{ème} et 4 ^{ème} DIMANCHE *	10H – 12H 13H30- 17H	LA BRIONNE 23
LONGECHAUD MC	ARNAUD VIBIEN	06 61 73 28 26 05 55 41 13 99	1 ^{ER} ET 3 ^{ème} DIMANCHE * En cours de travaux	10H – 12H 13H30- 17H	LONCHECHAUD 23
TEAM BETHENET	THIERRY.MICAT	07 87 21 14 88	SUR DEMANDE	10H – 18H	BETHENET 36
MC COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE Christelle PEYCELLIER	06 19 85 78 98 06 77 93 59 54	TOUS LES 15 JOURS EN ALTERNANCE AVEC L'Amicale Motocycliste de Morterolles (www.mcc87.siteew.fr) De 10h à 12h et de 14h à 17h30		COMPREIGNAC 87
MC CROZANT	KEVIN BASGROT	05 55 63 81 13 05 55 63 81 13	1 ^{er} DIMANCHE*(d'octobre à mai suivant les conditions météo)	10H – 12H 14H- 17H	CROZANT 23
AMICALE MORTEROLLES	Philippe CLAUDOT	06 76 26 00 08	TOUS LES 15 JOURS EN ALTERNANCE AVEC Le Moto Club de Compreignac (motocrossmorterolles.free.fr) De 10h à 17h		MORTEROLLES 87
L'AIGLE AUZANCAIS	SEBASTIEN LE CERF	06 84 41 14 32	3 ^{ème} DIMANCHE	10H – 12H 13H- 18H	AUZANCES 23
MILHAC MC	BRUNO VIBIEN	06 23 08 14 55	2 ^{ème} et 4 ^{ème} DIMANCHE	10H – 12H 14H – 17H	MILHAC 24
QUAD ROMC	PIERRE ALAIN ROBIN	06 47 22 68 31	A CONTACTER		« La Chassagne » ROCHECHOUART 87
MC VAREILLES	ELIANE CERBELAUD	05 55 76 22 82	2 ^{ème} DIMANCHE *	10H – 12H 13H30- 17H	VAREILLES 23
TERRAIN DES VERGNES	ADRIEN DESGHESELLE	06 82 61 96 42	SUR DEMANDE		ST SEBASTIEN 23
MOTO CLUB THEILLAY	MICHEL COLOMINA	02 54 83 34 95	2 ^{ème} ET 4 ^{ème} WEEK END Sauf aux mois d'Août et de Décembre		THEILLAY 41
MOTO VERTE VIERZONNAISE	GERARD DESMOULINS	06 18 92 29 76	1 ^{er} 3 ^{ème} et 5 ^{ème} WEEK END		VIERZON 18
MOTO CLUB SELLES SUR NAHON	GERARD PARISSÉ	06 67 99 03 25	TOUS LES WEEK ENDS		SELLES SUR NAHON 36
AS. MECA. PRISSAC	BAPTISTE RENAUD	06 50 01 89 28	3 ^{ème} DIMANCHE		PRISSAC 36
M.C. CASTELROUSSIN	JEROME PERNIN	02 54 22 31 66	1 ^{er} et 3 ^{ème} WEEK END		CHATEAUROUX 36

Inscription de 10€ (sur place)

LES COMITES DEPARTEMENTAUX UFOLEP

<u>UFOLEP CREUSE (23)</u>	<u>UFOLEP HAUTE-VIENNE (87)</u>	<u>UFOLEP CENTRE VAL de LOIRE</u>	<u>UFOLEP CORREZE (19)</u>
<p>Mme MICHNOWSKY Véronique</p> <p>3 Place Varillas 23000 GUERET</p> <p>05 44 30 07 96 ufolep23@wanadoo.fr</p>	<p>M. GARCIA Dominique</p> <p>22 rue du lieutenant Meynieux 87000 LIMOGES</p> <p>05 55 03 36 11 Fax :05 55 79 08 42 ufolep@lde87.fr</p>	<p>M. SUAREZ David</p> <p>371 Rue d'Alsace 45160 Olivet</p> <p>02 38 54 02 00 ufolepcentre@orange.fr</p>	<p>Thierry BROYDE (Président)</p> <p>4 Impasse Pièce Saint-Avid CS 20123 19004 TULLE cedex 05 55 26 83 03</p>

LES RESPONSABLES CATEGORIES, INSCRIPTIONS ET CLASSEMENTS :

Catégories	Responsables	Adresses	Téléphone	Mails
Solo A	Mme BIANCHI Lyna	Le Poumeraud, 23460 ST MARC A LOUBAUD	06.75.48.71.93 ou au 05.55.83.29.83	lbsollier@hotmail.fr
Solo B	Mme VIDAL Delphine	38, rue de Malleret 23000 GUERET	06 77 80 81 28	nathaga@orange.fr
Solo C/D	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	patrick.galateau23@orange.fr
Prestige et Féminine	Mme MILHIET Michelle	4 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GTS	05.55.41.13.99	michelle23@orange.fr
Quads	Mme BIANCHI Lyna	Le Poumeraud, 23460 ST MARC A LOUBAUD	06.75.48.71.93 ou au 05.55.83.29.83	lbsollier@hotmail.fr
Educatifs	M. FORICHON Hugues	Brosse 23270 CLUGNAT	06.99.07.52.61	hugues.forichon@gmail.com

LES CLUBS UFOLEP RATTACHES AU TROPHÉE 2019 CENTRE – LIMOUSIN

DEP	CLUB	PRÉSIDENT	CORRESPONDANT	TÉLÉPHONE-MAIL
23	MC LA BRIONNE	Didier GIVERNAUD 3 Route de la Gare 23000 LA BRIONNE	IDEM	06 70 52 80 94 – 06 83 31 20 00 05 55 80 29 22 didier.givernaud@orange.fr
23	MC LIZIERES	Ludovic GUILLOT 4 La Feuillie 23300 St PRIEST LA FEUILLE	IDEM	05 55 63 72 96 guillot.ludovic@free.fr
23	LONGECHAUD MC	Arnaud VIBIEN 14 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	Michelle MILHIET 4 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	06 61 73 28 26 avibien25@gmail.com 05 55 41 13 99 longechaudmc@orange.fr
23	TEAM TROOP ENDURO	Anthony VILLATTE La Vallette 23600 ST PIERRE LE BOST	Hugues FORICHON Brosse 23270 CLUGNAT	06 85 32 09 37 anthonyvillatte@yahoo.fr 06 99 07 52 61
23	MC VAREILLES	Eliane CERBELAUD Chebranne 87160 ARNAC LA POSTE	IDEM	05 55 76 22 82 mcvareilles@orange.fr
23	CROZANT MC	Kevin BASGROT 13 la Querlière 23160 CROZANT	Pauline PAQUIGNON 06 58 34 17 61	05 55 63 81 13 crozantmotoclub@orange.fr
23	L'AIGLE AUZANCAIS	Sébastien LECERF 26 rue de Sarcelle 23700 AUZANCES	IDEM	06 84 41 14 32 seb.maraud@gmail.com
87	M.C. COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE Mairie 4 place du 11 novembre 87140 COMPREIGNAC	IDEM	06 19 85 78 98 mcc87140@gmail.com
87	A.M MORTEROLLES	Philippe CLAUDOT 1, Chemin de la Pierre-Belle 87250 BESSINES S/ GARTEMPE	IDEM	06 76 26 00 08 philly.ducalot@wanadoo.fr
87	QUAD ROMC	Pierre-Alain ROBIN 20 Route De La Pouge 87600 ROCHECHOUART	IDEM	06 47 22 68 31

87	GUIDON BELLACHON SPORTS MECANIQUES	Antoine GAILLED RAT 3 Rue De La Procession 87300 BELLAC	IDEM	guidon.bellachon.spdn@gmail.com 05 55 60 76 29 06 86 93 26 32
36	TEAM BETHENET	Eric MICAT 23 Bis Rue Grande 36190 POMMIERS	IDEM	06 89 92 50 80 eric.micat@enedis-grdf.fr
36	ASSOCIATION DES SPORTS MOTORISES DE PRISSAC	Baptiste RENAUD Le Bourg 36370 PRISSAC	IDEM	06 50 01 89 28 renaud.baptiste@live.fr
36	MOTO CLUB SELLES SUR NAHON	G�rard PARISSSE Rue Nationale 36360 LUCAY LE MALE	SANDRA CHESNIER	06.67.99.03.25 mcselles.nahon@hotmail.fr
18	MOTO VERTE VIERSONNAISE	G�rard DESMOULINS Chemin Des Communaux De La Vevre 18100 VIERZON	IDEM	06 18 92 29 76
41	MOTO CLUB THEILLAY	Michel COLOMINA 13 Route Des Brosses 41300 THEILLAY	IDEM	02 54 83 34 95 michel.colomina@sfr.fr

CALENDRIER UFOLEP DU CENTRE - LIMOUSIN 2019

NB : LES COURSES QUALIFICATIVES AU STF 2019 SONT GRISEES

DATE	CLUB	LIEU	CATEGORIES	TROPHEE/ HT
31 MARS 2019	ASSOCIATION DES SPORTS MECANIKES DE PRISSAC	PRISSAC (36)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
28 AVRIL 2019	MOTO CLUB DE THEILLAY	THEILLAY (41)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
08 MAI 2019	MOTO CLUB DE LA BRIONNE	LA BRIONNE (23)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
19 MAI 2019	MOTO CLUB CASTELROUSSIN	CHATEAUROUX (36)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
02 JUIN 2019	MOTO CROSS SELLES SUR NAHON	SELLES SUR NAHON (36)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
09 JUIN 2019	MOTOVERTE VIERZONNAISE	VIERZON (18) (SEMI-NOCTURNE)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
16 JUIN 2019	L'AIGLE AUZANCAIS	AUZANCES (23)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
30 JUIN 2019	MOTO CLUB VAREILLES	VAREILLES (23)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
13 et 14 JUILLET 2019	KID MANIA FRANCE - KMF MOTO CLUB LA BRIONNE	LA BRIONNE (23)	EDUCATIFS MOTO EDUCATIFS QUADS	HORS TROPHEE
28 JUILLET 2019	TEAM BETHENET POMMIERS	BETHENET (36)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
17 et 18 AOÛT 2019	SUPER TROPHEE DE FRANCE MOTO CLUB ISBERGUES	ISBERGUES (62)	SOLOS A – B – C – D PRESTIGES FEMININES QUADS	HORS TROPHEE
25 AOÛT 2019	CROZANT MOTO CLUB	CROZANT (23)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN
08 SEPTEMBRE 2019	TEAM TROOP ENDURO	SAINT MOREIL (23)	EDUCATIFS SOLOS A – B – C – D PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE CENTRE - LIMOUSIN

N° SOUHAITE

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SPORTS MÉCANIQUES

TROPHEE DE MOTO CROSS SAISON 2019 – DEMANDE D'ENGAGEMENT

NOM _____	Licence 2018/2019 N° _____
Prénom _____	CASM N° _____
Date naissance _____	Test de pilotage _____
Adresse _____	Club _____
_____	Moto Marque _____
Tél. fixe _____	Type _____
Portable _____	Cylindrée _____
Mail _____	N° Préfecture _____

EPREUVES			CATEGORIES					
Lieux	Dates	QUALIF STF	Educ moto	Prestige Féminine	Solo A	Solo B	Solo C/D	Quad

Je m'engage à respecter les règlements du Trophée de Moto Cross du Limousin

Fait à _____ Le _____

Signature du responsable légal

Signature du Pilote

obligatoire pour les mineurs

Réservé à la commission moto cross



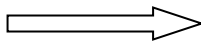
NOM _____ Moto Marque _____

Prénom _____ Type _____ Cylindrée _____

Vous êtes inscrit pour le Trophée MX 2019.

Votre numéro pour 2019

Catégorie



N°

Bonne saison

N° SOUHAITE

DEMANDE D'ENGAGEMENT HORS TROPHEE MX 2019

PARTICIPANT

NOM	_____	Licence 2018/2019 N°	_____
Prénom	_____	CASM N°	_____
Date naissance	_____	Test pilotage	_____
Adresse	_____	Club	_____
	_____	Moto Marque	_____
Tél. fixe	_____	Type	_____
Portable	_____	Cylindrée	_____
Mail	_____	N° Préfecture	_____

ÉPREUVE

LIEU _____ DATE _____ Organisateur _____
 Fait à _____ le _____ Signature pilote _____

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les pilotes mineurs)

Je soussigné _____ père, mère, tuteur*

Responsable du pilote _____

l'autorise à participer à l'épreuve motocycliste désignée ci-dessus.

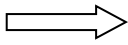
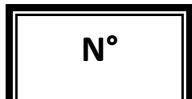
Fait à _____ le _____ Signature des parents _____

* *Rayer les mentions inutiles*

Compléter toutes les rubriques et adresser cette demande 15 jours au plus tard avant l'épreuve ainsi que le chèque de caution et une enveloppe timbrée à votre adresse au RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR

Réservé à l'Organisateur



NOM _____ Moto Marque _____
 Prénom _____ Type _____ Cylindrée _____
 Vous êtes inscrit pour l'épreuve du _____ .Votre numéro  
 Catégorie _____

